

## Un bon plan à connaître Billet Congé Annuel SNCF



Vous souhaitez profiter de vos congés annuels pour voyager en train à travers la France ? Savez-vous que la SNCF propose, dans ce cadre, une offre de réduction : le Billet Congé Annuel.

Mis en place à la suite de la loi sur les congés payés de 1936, ce dispositif permet de bénéficier, une fois par an, d'une réduction de 25 % sur un aller-retour en train.

### Qui peut en profiter ?

Tout le monde y a droit ! Salariés, alternants et stagiaires peuvent en faire la demande. Cette offre s'applique également aux personnes qui vous accompagnent (conjoint, enfants non mariés de moins de 21 ans et sans limitation d'âge pour les enfants handicapés, parents) Ce bilan est sans surprise : pour les seniors, en dehors du TPS, point de salut, il y a de moins en moins d'emplois en région et même si l'Ile-de-France reste un pôle important, elle est aussi touchée par la réduction des ressources.

### Quelles sont les réductions proposées ?

Avec le Billet Congé Annuel SNCF, vous bénéficiez d'une réduction garantie de 25 % sur le tarif plein loisir en 2e classe (hors options et services supplémentaires).

A noter, le billet de congé annuel n'est pas cumulable avec d'autres **réductions, cartes et abonnements** de la SNCF.

### Quels trajets sont éligibles ?

L'offre s'applique à des trajets aller-retour en train d'au moins 200 kilomètres en France. Le retour doit être effectué dans un délai maximum de 61 jours après l'aller.

Quelques avantages supplémentaires à noter :

- Vous pouvez effectuer des arrêts en cours de route.
- Le retour peut se faire depuis une gare différente de celle d'arrivée.
- Les accompagnants ne sont pas obligés de voyager dans le même train que vous. Cependant, tous les billets doivent être achetés en une seule fois.

### Comment obtenir votre Billet Congés Annuel ?

1. **Téléchargez le formulaire d'attestation** disponible sur le site de la SNCF.
2. **Remplissez la première page**, puis faites compléter la seconde par Orange.
3. **Réservez vos billets** au plus tard 24 heures avant votre départ.

Pour réserver, vous avez 2 options :

- Rendez-vous au guichet d'une gare ou dans une agence de voyage agréée.
- Utilisez le chatbot SNCF **Tout'Oui** en tapant « acheter un billet congé annuel ».

Dans tous les cas, munissez-vous des documents nécessaires :

- Le formulaire dûment rempli,
- Et, si nécessaire, une pièce justifiant le lien de parenté avec vos accompagnants.

### Un dispositif à connaître !

Le **Billet Congé Annuel** SNCF est une solution intéressante pour réduire vos frais de transport lors de vos congés que vous voyagiez seul ou accompagné.

## Avec la CFDT, #Partout, pour Tous

Sylvain COVEMAERKER (DSCO) 06 71 94 62 44

Erik BJORK (RS CSEE) 06 40 13 75 11

### Une équipe CFDT à votre service

Aline AMOROS, Eric BEAUVERGER, Philippe BOURGEON, Samah BRAHAM, Thierry BRICAUD, Fabrice CORIOU, Jean-Christophe FETY, Patricia GARCIA, Paolo GIUDICE, Armando GOMEZ, Eric GUERIN, Anita IRIART-SORHONDO, Sonia LAKHDAR, Nathalie LEBRUN, Michel MARTIN, Nadia PAKDAMAN, Philippe PELTIER, Sylvie ROTA, Nadia TELKASS, Laurence TOURNANT.

